

FORMATION

Les plantes bio-indicatrices : un outil de compréhension des sols viticoles

- **Objectifs :**

- Comprendre le fonctionnement des sols agricoles, les facteurs de qualité de la vie d'un sol
- Optimiser ses pratiques agricoles (fertilisation, travail du sol,...) en cohérence avec son environnement naturel
- Initier un/des diagnostics de sol de leurs parcelles agricoles

- **Compétences acquises à l'issue de la formation :**

- Être capable d'identifier une plante et de donner ses principaux rôles dans les sols
- Comprendre les interactions sol/plante
- Être capable de diagnostiquer ses parcelles grâce aux plantes bio-indicatrices

- **Public visé :**

Cette formation s'adresse en priorité à tous les agriculteurs intéressés par le sol vivant et l'agroécologie, qu'ils soient ou non en AB, exploitants agricoles déjà installés souhaitant faire évoluer leur système, ou porteurs de projet souhaitant développer des modes de production durables. Elle est plus largement ouverte à tout professionnel du milieu agricole (conseillers, enseignants etc.) ou particulier ayant un projet en lien avec la thématique.

- **Prérequis :**

Les stagiaires devront se munir de matériels pour prendre des notes et s'équiper pour aller sur le terrain.

Programme mis à jour le 31/03/2025





- **Durée : 1 jours (7h) – Formation en présence**

- **Dates, lieux et tarifs :**

Dates :

- 28 avril 2025 à Eauze (Gers)
- 23 mai 2025 à Saint Martin de Londres dans les locaux de SB Wine Consulting

La partie pratique se déroulera sur un domaine viticole aux alentours de la salle.

Nombre maximum de stagiaires : 15 personnes

Nombre minimum de stagiaires : 10 personnes

Horaires : 9h-12h30 et 14h-17h00

Tarif : 245€ TTC/ stagiaire (100% pris en charge par VIVEA)

- **Programme :**

Matinée en salle : 9h00 à 12h30

1. Plantes et pratiques culturales

- Influences des pratiques (labours, enherbement, BRF)
- Présentation de cas concret

2. Méthodologie du diagnostic de sol

- Méthode et étapes du diagnostic de sol
- Echelle de valeur en bio-indication

PAUSE REPAS : 12h30 à 14H00 (à la charge du participant)

Après-midi sur le terrain : 14h00 à 17h30

3. Réalisation de diagnostics

- Sortie sur le terrain et mise en pratique du diagnostic

4- Analyse et interprétation

- Mise en commun et premières analyses des diagnostics réalisés

Programme mis à jour le 31/03/2025



- **Modalités et adaptation pédagogiques :**

- Formation en présentiel uniquement.

- **Matériel pédagogique :**

- Présentation Power -Point avec vidéo projecteur et ordinateur portable. Le support sera remis aux stagiaires à l'issue de la formation.
- Paper Board
- Les ouvrages de G. Ducerf (encyclopédies des plantes bioindicatrices et flore photo des plantes bioindicatrices) seront utilisés et disponibles à la consultation.
- Chaque stagiaire se verra distribué un fascicule "Conditions de levée de dormance des principales plantes bio-indicatrices."

- **Identification du formateur :**

- François Dargelos, formateur et vigneron

- **Evaluation :**

Avant la formation : Questionnaire préalable à renvoyer avant le début de la formation

Au début de la formation :

- Contrôle des présences : Signature sur feuille d'émargement à la demi-journée
- Tour de table afin d'identifier les attentes de chaque stagiaire

Tout au long de la formation :

- Exercice pratique et questionnement à l'oral afin d'évaluer les capacités acquises par chaque stagiaire
- Echanges interactifs entre le formateur et les stagiaires

En fin de formation :

- Questionnaire sur le contenu de la formation (quiz)
- Une attestation de stage est remise à chaque stagiaire
- Une fiche d'évaluation est remplie par chaque stagiaire

- **Accessibilité :**

Nous contacter par mail pour nous présenter vos demandes spécifiques (handicap par exemple), nous mettrons tout en place pour essayer d'y répondre.



- **Financements possibles pour accéder à la formation en fonction du statut**

1. Salarié

Pour les salariés, le financement de la formation peut se faire via OCAPIAT, l'opérateur de compétences pour les entreprises de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des territoires.

Démarches à suivre :

Qui doit faire la demande ?

- L'employeur effectue la demande de financement auprès d'OCAPIAT.

Comment faire ?

- Identifier les besoins de formation en collaboration avec l'employeur.
- L'employeur doit contacter OCAPIAT pour vérifier les critères d'éligibilité et monter un dossier de prise en charge via Boost Compétences.
- SB Wine Consulting vous fournira les documents nécessaires (programme de formation, devis, etc.) que vous devrez déposer sur le site d'OCAPIAT via votre connexion Partnet
- Attendre l'accord de financement avant de commencer la formation.

2. Exploitant agricole ou chef d'entreprise individuelle

Si vous êtes un exploitant agricole, le financement peut être obtenu via VIVEA, le fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant.

Démarches à suivre :

Qui doit faire la demande ?

- L'exploitant agricole ou l'entrepreneur individuel doit effectuer la demande.

Comment faire ?

- S'assurer d'être à jour dans ses cotisations MSA (condition essentielle pour bénéficier de VIVEA).
- Nous contacter par mail maximum 15 jours avant le démarrage de la session (sandrine@sbwineconsulting.fr) afin de recevoir le formulaire qui va nous permettre de vous inscrire auprès de VIVEA et de leur transmettre les informations nécessaires.
- Une fois la prise en charge confirmée, la formation peut commencer.

3. Employeur d'une entreprise de plus de 50 salariés

Pour les entreprises de plus de 50 salariés, c'est l'entreprise qui prend en charge directement le coût de la formation.



Démarches à suivre :

Qui doit faire la demande ?

- Le responsable des ressources humaines ou le dirigeant de l'entreprise.

Comment faire ?

- Identifier les besoins de formation et établir un plan de développement des compétences.
- Contacter le centre de formation pour obtenir un devis et s'assurer de la compatibilité avec les besoins internes.
- Prendre en charge les frais de formation via le budget formation de l'entreprise.

4. Demandeurs d'emploi

Pour les demandeurs d'emploi, le financement peut être assuré par France Travail via l'Aide Individuelle à la Formation (AIF).

Démarches à suivre :

Qui doit faire la demande ?

- Le demandeur d'emploi doit faire la démarche avec l'aide de son conseiller France Travail

Comment faire ?

- Discuter du projet de formation avec son conseiller.
- Fournir les documents requis (programme, devis) pour monter un dossier AIF.
- Attendre l'accord de France Travail avant de s'inscrire à la formation.

5. Autofinancement

Si aucun dispositif de financement n'est accessible, la formation peut être financée à titre personnel. Des facilités de paiement peuvent parfois être proposées par le centre de formation.

Pour toute question ou pour être accompagné dans vos démarches, n'hésitez pas à nous contacter par mail sandrine@sbwineconsulting.fr

- **Modalités d'inscription à la formation :**

- Les inscriptions doivent se faire via l'adresse mail: sandrine@sbwineconsulting.fr
- ou via le formulaire qui se trouve sur mon site internet : <https://tally.so/r/nrG2DN>

- **Modalités de paiement :**

Prise en charge par les OPCO



- VIVEA : Versement direct à l'organisme de formation (nous) pour la partie finançable. L'apprenant doit régler le reste avant le début de la formation.
- Autres OPCO : Versement directement l'apprenant pour la partie finançable. L'apprenant doit alors nous régler la totalité de la formation avant son démarrage.

Paiement de la part non prise en charge

- Toute somme non couverte par un financement OPCO doit être réglée intégralement avant le début de la formation.
- Modes de paiement acceptés : Virement bancaire, chèque
- Paiement en plusieurs fois accepté : à condition que la totalité soit réglée avant le début de la formation.
- **Aucune inscription ne sera validée sans le règlement complet.**